

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
VILLE DE THONON-LES-BAINS



Délibération du Conseil Municipal  
de la Ville de Thonon-les-Bains  
Séance du 19 février 2024

CM240219\_028

**PETITE ENFANCE**

**Relais Petite Enfance – Mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du Relais Petite Enfance de la Source en faveur d’organismes de formation**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le mardi 13 février 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire

**En exercice : 39**

**Présents : 32**

**Représentés : 7**

**Votants : 39**

**Quorum : atteint**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Osman ATES, Monsieur Richard BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Marc-Antoine GRANDO, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Madame Astrid BAUD-ROCHE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Monsieur Jean DORCIER
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Madame Laurence BOURGEOIS à Madame Katia BACON
- Monsieur Jean-Baptiste BAUD à Madame Sophie PARRA D'ANDERT
- Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER à Madame Astrid BAUD-ROCHE
- Monsieur Quentin DUVOCELLE à Monsieur Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240219\_028

**PETITE ENFANCE**

**Relais Petite Enfance – Mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du Relais Petite Enfance de la Source en faveur d’organismes de formation**

Madame VULLIEZ Dixième Adjointe, en charge de la petite enfance, des familles et des solidarités intergénérationnelles, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Relais Petite Enfance, afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service versée par les Caisses d’Allocations Familiales (CAF) doit répondre aux exigences de la branche famille décrites dans le référentiel de la CNAF,

Considérant que le Relais Petite Enfance de la Ville de Thonon-les-Bains doit, dans le cadre des missions précisées dans l’article D. 214-9 du CASF (Code de l’Action Sociale et des Familles), « Faciliter l’accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d’enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d’évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du Code de la Santé Publique »,

Considérant que le RPE doit faire des propositions de formations aux assistants maternels,

Considérant que le départ en formation continue constitue un enjeu de reconnaissance et de qualité d’accueil pour les professionnels,

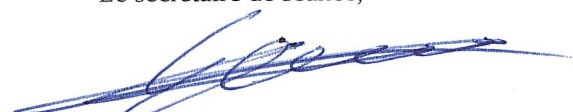
Considérant que les locaux du Relais Petite Enfance de la Source sont disponibles et adaptés pour l’organisation de formations en direction des assistants maternels et éventuellement des gardes à domicile,

Il est proposé que la Commune de Thonon-les-Bains mette à disposition des organismes de formation, contactés par le Relais Petite Enfance, les locaux du Relais Petite Enfance de la Source, à titre gratuit, pour y organiser ponctuellement des formations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :**

- D’APPROUVER la mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Source, à titre gratuit, pour des organismes de formation,
- D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Thonon-les-Bains, tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

  
Le Maire,  
  
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,  
  
Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l’objet d’un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*